

ISLE - CIOI

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024-01 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 08/02/2024

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2023

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Divers

Date de télétransmission : 14/02/2024 Agent de transmission : Julie-Anne OGER

Acte : DELIBERATION 2024-01.CG 2023.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-200039428-20240208-2024-01-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 14/02/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU CIOL

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi huit février, le Comité Syndical du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heure et trente minutes au 4 rue de la gare à Bosmie l'Aiguille.

Date de convocation du Comité Syndical : 01-02-2024.

Objet : Approbation du CG 2023.

Présents : M. Gilles BEGOUT, M. Jean-Michel IGOULZAN, M. Karl PERIGAUD, Mme Aline COUDERT
Mme Émilie RABETEAU, Mme Céline JALLAIS, M. Maurice LEBOUTET, M. Florian CAMPOURCY, Mme Alexandra MALISSEN.

Excusés : Mme Viviane RAFFIER, Mme Cécile FADAT,

Pouvoirs : Néant

Mme Aline COUDERT est désignée comme secrétaire de séance.

	Titulaires	Suppléants
	6	6
Présents	6	4
Votants	6	-
Pour	6	-
Contre	-	-
Abstentions	-	-

Le Président du CIOL, Gilles BEGOUT, préside la séance du Comité Syndical.

Le compte de gestion 2023, transmis par le Service de Gestion Comptable de Limoges, concernant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 est soumis à l'approbation avant le vote du compte administratif.

Le compte de gestion étant en adéquation avec le compte administratif.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver le compte de gestion.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le COMPTE DE GESTION 2023 du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges conformément au document transmis par le Service de Gestion Comptable.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalité de publicité

Effectuée le ;14/02/2024

Isle, le 14/02/2024

Certifié conforme par Monsieur le Président, Gilles BEGOUT

